

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 269

9 février 2011

SOMMAIRE

Abercrombie & Kent Group of Companies S.A.	12906	Caméléon S. à r.l.	12875
Abercrombie & Kent S.A.	12905	Caméléon S. à r.l.	12877
Academy Partners SA	12907	Compagnie Directe Transfrontalière (CDT) SA	12912
Access Storage Holdings (Germany) S.à r.l.	12906	Crown Westfalen Investments S.à r.l.	12912
Agence Immobilière Millebiertg Käerch S.à r.l.	12907	Euro-Energies S.A.	12911
Airspeed Investments S.A.	12907	Grove Holdings 2	12878
Algo Luxembourg S.A.	12907	Grove Holdings 2 S.A.	12878
Alliance Holdings & Developments Limited Sàrl	12906	GS Billboard Lux II S.à r.l.	12897
Allo Tools S.A.	12907	Holden Recoveries S.à r.l.	12912
Alpet S.A.	12908	iii European Property Lux FinCo 1 S.à r.l.	12905
Alpha-Lux Investments S.à r.l.	12908	iii European Property Soparfi 1 S.à r.l. ...	12905
Amplio Group S.A.	12908	JP Residential IX S.à r.l.	12906
Anchor SA	12906	MC Car Loans Finance I S.à r.l.	12875
A.P. LUX S.à r.l.	12896	Midi Investissements S.A.	12875
Arizona SR S.à r.l.	12908	Misterfoxy	12875
Arson Investments S.A.	12908	Morewin S.A.	12876
Avangate S.A.	12909	Morewin S.A.	12876
Aviofin S.A.	12909	Nuovo Pignone International Sàrl	12866
A.Z. Participations S.A.	12905	Pâtisserie Schumacher S.A.	12877
Bad Schonborn Properties S.à r.l.	12910	Proveco s. à r.l.	12877
Balmoral Land Luxembourg Sàrl	12911	RELOG Holding S.à r.l.	12877
Barreras Investments S.A.	12911	RP S.à r.l.	12877
Batise Luxembourg	12911	Spes Finance S.A.	12896
B&B Holding S.à r.l.	12909	Sunny Delight Beverages Europe, S.à r.l.	12896
Bertelsmann Capital Investment S.A.	12910	Tana-Mana S.A.	12876
BGM Sicav - FIS S.C.A.	12909	Tana-Mana S.A.	12876
Bibas S.A.	12912	Tender To CdP S.A.	12896
BIGF	12910	Terra Venture Partners S.C.A., SICAR ..	12911
B.M.S. S.A.	12909	The New Star Global Fund	12896
BMW Financial Services Belgium, succursale de Luxembourg	12904	Thunderbird Holdings S.à r.l.	12876
Bremerhaven Properties S.à r.l.	12910	Unicorn Investment Sicav	12904
		VF (Lux)	12905

Nuovo Pignone International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 95.082.175,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 17.045.

In the year two thousand and ten, on the eighth day of December.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of NUOVO PIGNONE INTERNATIONAL S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 17.045 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Marc Elter, notary then residing in Junglinster, on October 11, 1979, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 287 of the year 1979.

The articles of association of the Company (the Articles) have been amended most recently on March 12, 2007, pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary then residing in Remich, published in the Mémorial number 1948 of September 11, 2007.

THERE APPEARED:

NUOVO PIGNONE HOLDING SpA, a company organized and existing under the laws of Italy, having its registered office at 2, Via Felice Matteucci,

- Florence, registered with the chamber of commerce of Florence under number 00395360480 (NUOVO PIGNONE SpA), here represented by Me Armony Allamanno, Avocat, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. that three million eight hundred and three thousand two hundred eighty seven (3,803,287) shares of the Company having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of the agenda, hereinafter reproduced.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Full restatement of the Articles of the Company.

The sole shareholder has taken the following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder of the Company resolves to fully restate the Articles of the Company which shall henceforth read as follows:

“ I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “NUOVO PIGNONE INTERNATIONAL S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire

by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at ninety-five million eighty-two thousand one hundred seventy-five euro (EUR 95,082,175.-), represented by three million eight hundred and three thousand two hundred eighty-seven (3,803,287) shares in registered form, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

7.3. The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the sole shareholder or the shareholders have appointed one (1) or several Class A managers and one (1) or several Class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

(vi) The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) Subject to article 8.3 (iii), the Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

(iii) If the sole shareholder or the shareholders have appointed one (1) or several Class A managers and one (1) or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one (1) Class A manager and one (1) Class B manager.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one

or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.”

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the party, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le huit décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de NUOVO PIGNONE INTERNATIONAL S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 17.045 (la Société), constituée suivant un acte de Maître Marc Elter, notaire alors de résidence à Junglinster., le 11 octobre 1979, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 287 de l'année 1979.

Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 12 mars 2007, suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire alors de résidence à Remich, publié au Mémorial numéro 1948 du 11 septembre 2007.

A COMPARU:

NUOVO PIGNONE HOLDING SpA, une société constituée et existante selon le droit italien, ayant son siège social à 2, Via Felice Matteucci, I Florence, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce de Florence sous le numéro 00395360480 (NUOVO PIGNONE SpA), ici représentée par Me Armony Allamanno, Avocat de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que trois millions huit cent trois mille deux cent quatre-vingt sept (3.803.287) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut statuer sur les points à l'ordre du jour, reproduits ci-après.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Refonte complète des Statuts de la Société.

L'associé unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique de la Société décide de procéder à une refonte complète des Statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

"I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "NUOVO PIGNONE INTERNATIONAL S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à quatre-vingt quinze millions quatre-vingtdeux mille cent soixante-quinze euros (EUR 95.082.175) représenté par trois millions huit cent trois mille deux cent quatre-vingt-sept (3.803.287) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales aux tiers en raison d'un décès doit être approuvée par les associés représentant les trois quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou si le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une résolution des associés.

7.3 L'associé unique ou les associés peuvent décider de nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin d'être représenté à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommé un (1) ou plusieurs gérants de Classe A et un (1) ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un (1) gérant de Classe A et (1) gérant de Classe B (dans chaque cas soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le président n'aura pas de deuxième voix ou de voix prépondérante.

(vi) Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) Sous réserve de l'article 8.3 (iii), la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

(iii) Si l'associé unique ou les associés ont nommé un (1) ou plusieurs gérants de Classe A et un (1) ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un (1) gérant de Classe A et d'un (1) gérant de Classe B.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est administrée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à ce gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est envoyé à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à l'assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter en Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) es droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge du fait du présent acte s'élève environ à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, il a signé ensemble avec le notaire, le présent acte original.

Signé: A. Allamanno et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 décembre 2010. Relation: LAC/2010/55757. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Référence de publication: 2010167986/500.

(100194373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

MC Car Loans Finance I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 125.383.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2009, ainsi que les autres documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Hille-Paul Schut

Mandataire

Référence de publication: 2011002860/14.

(110002355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Misterfoxy, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, rue Jos Seyler.

R.C.S. Luxembourg B 141.072.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011002865/9.

(110002197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Midi Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.237.

Le bilan de clôture au 20/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/12/2010.

Signature.

Référence de publication: 2011002864/10.

(110001992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Caméléon S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 104.100.

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 30/12/2010.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2011002988/13.

(110002926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Tana-Mana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 120.436.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011002867/10.

(110002253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Tana-Mana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 120.436.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011002868/10.

(110002255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Morewin S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 120.436.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011002869/10.

(110002256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Morewin S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 120.436.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011002870/10.

(110002258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Thunderbird Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.596.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2011.
Thunderbird Holdings S.à r.l.
Robert van 't Hoef
Gérant

Référence de publication: 2011002885/14.

(110001872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Pâtisserie Schumacher S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 1, rue Kundel.

R.C.S. Luxembourg B 68.810.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011002873/10.

(110002045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Proveco s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 151, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 52.540.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011002874/11.

(110002353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

RELOG Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 132.481.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011002875/10.

(110001844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

RP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 123.958.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011002876/10.

(110002260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Caméléon S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 104.100.

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 30/12/2010.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2011002989/13.

(110002927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

**Grove Holdings 2 S.A., Société Anonyme,
(anc. Grove Holdings 2).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 120.674.

In the year two thousand and ten, on the second of December,
before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,
is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Grove Holdings 2" (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 412F, route d'Esch, L1030 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 120.674, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Martine Schaeffer, residing in Remich, acting in replacement of the undersigned notary on 30 August 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2277, on 6 December 2006. The articles of association were amended for the last time on 15 October 2010 pursuant to a deed of the undersigned notary published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1655, page 79396, on 14 August 2010.

The meeting was opened at 1.20 pm (CET) with Mr Alexander OLLIGER, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mr Gaëtan PIEDBOEUF, licencié en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms. Sonia Gabriele, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Approval of the transfers of the shares of the Company to C&E Holdings Luxembourg S.à r.l.
2. Acceptance of C&E Holdings Luxembourg S.à r.l., as new shareholder of the Company.
3. Creation of a new class of shares (the "Class F Shares") having the rights set out below.
4. Decision to grant preferential rights of distribution to the holders of Class F Shares so that, whenever distributions are made on the shares of the Company, whether by payment of dividends, liquidation proceeds, redemption price or otherwise (a "Distribution"), the Class F Shares shall be entitled, first in priority over the other classes of shares, to preferential payments until the aggregate amount distributed on the Class F Shares in one or several Distributions (the "Preferred Distribution Amount") corresponds to the aggregate of (i) the principal amount of a claim held by Grove Holdings US, LLC against the Company and the accrued but unpaid interest thereon at the date of the contribution thereof to the Company (the "Fixed Amount") and (ii) an amount equivalent to the Yield that would have accrued on the total of the Fixed Amount outstanding from time to time between date of EGM and the day on which the Preferred Distribution Amount is finally discharged by the Company. After final discharge of the Preferred Distribution Amount, the Class F Shares shall not be entitled to any further payments on future Distributions. For the purposes hereof, "Yield" shall mean an amount corresponding to the interest accruing on the Fixed Amount at a rate equal to the greater of (i) three percent (3%) per annum and (ii) three (3) month LIBOR rate plus, in each case, 750 basis point.
5. Increase of the share capital of the Company by an amount of one US dollar and twenty-five cents (USD 1.25) so as to increase it from its current amount of twenty-five thousand US dollars (25,000.-) up to twentyfive thousand one US dollars and twenty-five cents (25,001.25) through the issue of twenty (20) Class F Shares, having a par value of zero point zero six two five US dollars (USD 0.0625) each, for a price corresponding to the principal amount of a claim held by Grove Holdings US, LLC against the Company and the accrued but unpaid interest thereon at the date of the contribution thereof to the Company.
6. Further increase of the share capital of the Company by an amount of twenty-three thousand one US dollars and fifteen cents (USD 23,001.15) so as to increase it from its then current amount of twenty-five thousand one US dollars and twenty-five cents (USD 25,001.25) up to forty-eight thousand two US dollars and forty cents (USD 48,002.40) through the increase of the par value of the shares of the Company from zero point zero six two five US dollars (USD 0.0625) up to twelve cents (USD 0.12); such increase is due to be made by incorporation of distributable reserves of the Company to the Company's share capital.
7. Decision to change the legal form of the Company and to transform it from a société à responsabilité limitée into a société anonyme.
8. Decision to change the denomination of the Company to "Grove Holdings 2 S.A."

9. Acknowledgment of the resignation of Findi S.à r.l. as class 2 manager of the Company, and Mr. William Chisholm and Mr. Rob Heyvaert as class 1 managers of the Company.

10. Decision to create two classes of directors, namely Class A Directors and Class B Directors and to appoint (i) Mr. Rob Heyvaert and Mr. Mike Hayford as Class A Directors of the Company and (ii) Mr. Pierre Claudel and Mr. David Catala as Class B Directors of the Company.

11. Decision to acknowledge the resignation of the current auditor of the Company and to appoint a new auditor of the Company.

12. Acknowledgement of the special report of the board and resolution to create an authorised capital and to set such authorised capital, including the issued share capital, at one billion two hundred million US dollars (USD 1,200,000,000.-), consisting of ten billion (10,000,000,000) shares of any existing or newly created classes with a par value of twelve cents (USD 0.12) each and to authorise the board of directors or the sole director, as the case may be, during the period of five (5) years from the date of the publication of these resolutions in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, to issue shares of any existing or newly created classes, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares within the limits of the authorised share capital, to such persons and on such terms as they shall see fit, and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

13. Decision to fully restate the articles of association of the Company in order to (i) adapt them to the new legal form of the Company without changing its corporate object and (ii) to reflect the above changes.

14. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed “ne varietur” by the appearing parties will also remain annexed to this deed.

III. That pursuant to the attendance list, all of the share capital is present or represented and all the shareholders present or represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive any further notice requirements.

IV. That the present meeting is regularly constituted and may therefore validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The general meeting hereby approves the contemplated transfers of all of the shares of the Company, save for the shares held by Grove Holdings US, LLC, to C&E Holdings Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.895 (the “Buyer”).

Second resolution

The general meeting accepts the Buyer as new shareholder of the Company in accordance with article 189 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended as well as the Company’s articles of association.

Third resolution

The general meeting decides to create a new class of shares (the “Class F Shares”) having the rights set out below.

Fourth resolution

The general meeting decides to grant preferential rights of distribution to the holders of Class F Shares so that, whenever distributions are made on the shares of the Company, whether by payment of dividends, liquidation proceeds, redemption price or otherwise (a “Distribution”), the Class F Shares shall be entitled, first in priority over the other classes of shares, to preferential payments until the aggregate amount distributed on the Class F Shares in one or several Distributions (the “Preferred Distribution Amount”) corresponds to the aggregate of (i) seventy million five hundred and seventy thousand three hundred and six US dollars and seventy-four cents (USD 70,570,306.74) (the “Fixed Amount”) and (ii) an amount equivalent to the Yield that would have accrued on the total of the Fixed Amount outstanding from time to time between date of EGM and the day on which the Preferred Distribution Amount is finally discharged by the Company. After final discharge of the Preferred Distribution Amount, the Class F Shares shall not be entitled to any further payments on future Distributions. For the purposes hereof, “Yield” shall mean an amount corresponding to the interest accruing on the Fixed Amount at a rate equal to the greater of (i) three percent (3%) per annum and (ii) 3 month LIBOR rate plus, in each case, 750 basis point.

Fifth resolution

The general meeting decides to increase the share capital of the Company by an amount of one US dollar and twenty-five cents (USD 1.25) so as to increase it from its current amount of twenty-five thousand US dollars (25,000.-) up to twenty-five thousand one US dollars and twentyfive cents (25,001.25) through the issue of twenty (20) Class F Shares, having a par value of zero point zero six two five US dollars (USD 0.0625) each.

All of the new shares have been subscribed by Grove Holdings US, LLC, aforementioned, for the price of seventy million five hundred and seventy thousand three hundred and six US dollars and seventy-four cents (USD 70,570,306.74).

The Class F Shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in kind of a claim held by Grove Holdings US, LLC against the Company of a value of seventy million five hundred and seventy thousand three hundred and six US dollars and seventy-four cents (USD 70,570,306.74).

Proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of seventy million five hundred and seventy thousand three hundred and six US dollars and seventy-four cents (USD 70,570,306.74) consists of one US dollar and twenty-five cents (USD 1.25) for the share capital and seventy million five hundred and seventy thousand three hundred and five US dollars and forty-nine cents (70,570,305.49) for the share premium.

Sixth resolution

The general meeting decides to further increase the share capital of the Company by an amount of twenty-three thousand one US dollars and fifteen cents (USD 23,001.15) so as to increase it from its current amount of twenty-five thousand one US dollars and twenty-five cents (USD 25,001.25) up to forty-eight thousand two US dollars and forty cents (USD 48,002.40) through the increase of the par value of all the shares of the Company from zero point zero six two five US dollars (USD 0.0625) up to twelve cents (USD 0.12).

Such increase of the par value has been fully paid up by incorporating an amount of twenty-three thousand one US dollars and fifteen cents (USD 23,001.15) out of the distributable reserves of the Company to the Company's share capital.

Proof of the existence of sufficient reserves for the above purposes has been produced to the undersigned notary.

Seventh resolution

The general meeting decides to change the legal form of the Company in order to transform it from its current form of a société à responsabilité limitée into a société anonyme.

The general meeting acknowledges that in accordance with articles 26-1 and 31-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, a report of the independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) Callens, Pirenne, Theunissen & CO, S.à r.l., with registered office at 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Luxembourg, on the value of the Company has been established on 2nd December 2010.

The conclusion of the report by Callens, Pirenne, Theunissen & CO, S.à r.l. is the following:

“Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the net assets as at the date of our report is significantly different from the one as at August 31, 2010, as recorded in the statement of assets and liabilities. Nothing has come to our attention that causes us to believe that these net assets do not at least correspond to the number and to the par value of the shares representing the share capital of the Company increased with the share premium, reserves and result of the period. [...]”.

A copy of the report, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall be annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Eighth resolution

The general meeting decides to change the denomination of the Company from “Grove Holdings 2” to “Grove Holdings 2 S.A.”.

Ninth resolution

The general meeting acknowledges and accepts the resignation of Findi S.à r.l. as class 2 manager of the Company, and Mr William Chisholm and Mr Rob Heyvaert as class 1 managers of the Company and decide to grant them full and unconditional discharge for the execution of their mandate.

Tenth resolution

The general meeting decides to create two classes of directors, namely Class A Directors and Class B Directors (having the rights set out below) and to appoint (i) Mr. Rob Heyvaert, born on 10 January 1964 in Antwerpen, Belgium, residing at Della Faillelaan 24, 2020 Antwerpen, Belgium, and Mr. Mike Hayford, born in Minot, North Dakota, USA, on 26 October 1959, professionally residing at 601 Riverside Avenue, Jacksonville FL 32204, USA, as Class A Directors of the Company for a period ending on the date of the annual general meeting which will take place in 2016 and (ii) Mr. Pierre Claudel, born on 23 May 1978 in Schiltigheim, France, professionally residing at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg and Mr. David Catala, born on 19 January 1979 in Gent, Belgium professionally residing at 65, boulevard

Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg as Class B Directors of the Company for a period ending on the date of the annual general meeting which will take place in 2016.

Eleventh resolution

The general meeting decides to (i) acknowledge the resignation of Mr. Didier Van der Coelden as current statutory auditor of the Company and grant him discharge for the exercise of his mandate and (ii) to appoint, KPMG Audit S.à r.l., having its registered office at 9, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, as independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company with immediate effect and for a period ending on the date of the annual general meeting which will take place in 2011.

Twelfth resolution

After having heard a special report by the board of managers of the Company, the general meeting of shareholders resolves to create an authorized capital and to set the authorised capital, including the issued share capital, at one billion two hundred million US dollars (USD 1,200,000,000.-) consisting of ten billion (10,000,000,000) shares of any existing or newly created classes with a par value of twelve cents (USD 0.12) each and to authorise the board of directors or the sole director, as the case may be, during the period of five (5) years from the date of the publication of these minutes of the general meeting of shareholders in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, to issue shares of any existing or newly created classes, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares within the limits of the authorised share capital, to such persons and on such terms as they shall see fit, and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

This report will remain annexed to the present deed.

Thirteenth Resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the general meeting decides to fully restate the Company's articles of association without modifying its corporate object, which shall henceforth read as follows:

“A. Purpose - Duration - Name - Registered Office

Art. 1. There exists a société anonyme under the name of "Grove Holdings 2 S.A." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended (the "Law") and the present articles of association.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, and grant loans or otherwise assist any direct or indirect shareholder and/or Shareholder of the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of directors. It may be transferred to any other municipality in the Grand-Duchy of Luxembourg by decision of the board of directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Issued share capital - Authorised share capital - Shares

Art. 5.

5.1 The Company's share capital is set at forty-eight thousand two US dollars and forty cents (USD 48,002.40) represented by two hundred and seventy-two thousand two hundred (272,200) shares of class A (the "Class A Shares", the holders thereof being referred to as the "A Shareholders"), forty thousand (40,000) shares of class B (the "Class B

Shares”, the holders thereof being referred to as the “B Shareholders”), sixty-seven thousand eight hundred (67,800) shares of class C (the “Class C Shares”, the holders thereof being referred to as the “C Shareholders”), sixteen thousand (16,000) shares of class D (the “Class D Shares”, the holders thereof being referred to as the “D Shareholders”), four thousand (4,000) shares of class E (the “Class E Shares”, the holders thereof being referred to as the “E Shareholders”), twenty (20) shares of class F (the “Class F Shares”, the holders thereof being referred to as the “F Shareholders”), each share of each class having a par value of twelve cents (USD 0.12).

5.2 Any reference made herein to the “shares” shall be construed as a reference to the Class A Shares and/or the Class B Shares and/or the Class C Shares and/or the Class D Shares and/or the Class E Shares and/or the Class F Shares, depending on the context and as applicable. The same construction applies to any reference made hereinafter to the “shareholders” of the Company.

5.3 Whenever distributions are made on the shares of the Company, whether by payment of dividends, liquidation proceeds, redemption price or otherwise (a “Distribution”), the Class F Shares shall be entitled, first in priority over the other classes of shares, to preferential payments until the aggregate amount distributed on the Class F Shares in one or several Distributions (the “Preferred Distribution Amount”) corresponds to the aggregate of (i) seventy million five hundred and seventy thousand three hundred and six US dollars and seventy-four cents (USD 70,570,306.74) (the “Fixed Amount”) and (ii) an amount equivalent to the Yield that would have accrued on the total of the Fixed Amount outstanding from time to time between 2 December 2010 and the day on which the Preferred Distribution Amount is finally discharged by the Company. After final discharge of the Preferred Distribution Amount, the Class F Shares shall not be entitled to any further payments on future Distributions. For the purposes hereof, “Yield” shall mean an amount corresponding to the interest accruing on the Fixed Amount at a rate equal to the greater of (i) three percent (3%) per annum and (ii) 3 month LIBOR rate plus, in each case, 750 basis point.

5.4 Any new shares to be paid for in cash shall be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares shall be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company’s share capital. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription period. The general meeting of shareholders may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) in the manner required for an amendment of these articles of association or in accordance with article 6 hereof.

Art. 6. The authorised capital, including the issued share capital, is set at one billion two hundred million US dollars (USD 1,200,000,000.-), consisting of ten billion (10,000,000,000) shares of any existing or newly created classes with a par value of twelve cents (USD 0.12) each. During the period of five (5) years from the date of the publication of these minutes of the general meeting of shareholders in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, the board of directors or the sole director, as the case may be, is hereby authorised to issue shares of any existing or newly created classes, and to grant options to subscribe for shares, and to issue any other instruments convertible into shares within the limits of the authorised share capital to such persons and on such terms as they shall see fit, and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued. Such authorisation may be renewed one or more times through a resolution of the general meeting of the shareholders, each time for a period not exceeding five (5) years.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The shares of the Company are in registered form.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by the Law. Ownership of registered shares is established by inscription in the said register. Certificates of such registration may be issued and signed by two directors of the Company.

The share capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendments of these articles of association. The Company may, to the extent permitted and under terms provided for by law, redeem its own shares.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. Joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. Except in case of application of articles 10 and 11 of the present articles, none of the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares and the Class E Shares shall be transferred without the consent of the shareholders representing at least fifty-one percent (51%) of the Company’s share capital. This transfer restriction shall apply for a period of two (2) years starting from the date of the conversion of the Company into a “société anonyme”.

Art. 10.

10.1 In case one or more A Shareholders (the “Tag Along Transferors”) wish to transfer more than fifty percent (50%) of their Class A Shares to a third party which is not an Affiliate of such Tag Along Transferor (the “Tag Along Transferee”), then the Tag Along Transferors shall not be allowed to transfer their Class A Shares to the Tag Along Transferee unless the holders (the “Tag Along Shareholders”) of Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares and Class E Shares (col-

lectively, the “Liquidity Eligible Shares”) are offered the right to participate in the transfer (the “Tag Along Sale”) in the same proportion and at the same price and other terms as the Tag Along Transferor (the “Tag Along Right”).

10.2 The Tag Along Transferors proposing any transfer of their Class A Shares to which this article 10 applies must notify the Tag Along Shareholders and the board of directors prior to such transfer. This notification (the “Tag Along Notice”) must be sent by registered mail and must mention (i) the total number of Class A Shares proposed to be transferred (the “Tag Along Shares”), (ii) the name and address of the Tag Along Transferee, (iii) the price offered per Tag Along Share (the “Tag Along Price”) by the Tag Along Transferee (or, in the case of non-cash consideration, the equivalent value in cash), and (iv) any other terms and conditions of the proposed Tag Along Sale.

10.3 Any Tag Along Shareholder desiring to exercise his Tag Along Right must notify the Tag Along Transferors and the Board within a period of twenty (20) Business Days after receipt of the Tag Along Notice (the “Tag Along Exercise Notice”). The Tag Along Exercise Notice must be sent by registered mail and must include the number of shares with respect to which the Tag Along Shareholder wishes to exercise the Tag Along Right; provided, that each Tag Along Shareholder shall be entitled to include in the Tag Along Sale only its Tag Along Portion (as defined in article 10.4 below), and the Tag Along Transferors shall be entitled to include the number of Class A Shares proposed to be transferred by the Tag Along Transferors as set forth in the Tag Along Notice (reduced, to the extent necessary, so that each Tag Along Shareholder shall be able to include its Tag Along Portion). The postmark on the Tag Along Exercise Notice constitutes the date of exercise of the Tag Along Right. The failure by any Tag Along Shareholder to deliver a Tag Along Exercise Notice within twenty (20) Business Days after receipt of the Tag Along Notice will irrefutably be deemed to be a waiver of the Tag Along Right by such Tag Along Shareholder.

10.4 “Tag Along Portion” means, for any Tag Along Shareholder with respect to any Tag Along Sale, that number of shares equal to the aggregate number of shares owned by such Tag Along Shareholder immediately prior to such Tag Along Sale multiplied by a fraction the numerator of which is the maximum number of Class A Shares proposed to be transferred by the Tag Along Transferors in such Tag Along Sale and the denominator of which is the aggregate number of all shares owned immediately prior to such Tag Along Sale by such Tag Along Shareholder and by all other Tag Along Shareholders and all Class A Shares owned by the Tag Along Transferors in each case participating in such Tag Along Sale.

10.5 In the event that any Tag Along Shareholders exercise their Tag Along Right, they shall have the right to sell their Tag Along Portion concurrently with the sale of the Tag Along Shares to the Tag Along Transferee, at the Tag Along Price and on the other terms of the Tag Along Sale set forth in the Tag Along Notice.

Art. 11.

11.1 In the event a third party that is not an Affiliate of an A Shareholder offers to acquire more than fifty percent (50%) of the Class A Shares (the “Take-Over Offer”), the A Shareholders shall have the joint right to impose the transfer of the same percentage of all shares held by all other Shareholders to the issuer of the Take-Over Offer under the terms and conditions set forth in the Take-Over Offer, on the condition that all shareholders receive the same per share price and agree to be bound by the same non-price obligations (the “Drag Along Call Option”). “Affiliate” in the present articles refers to a company over which a Shareholder exercises control, or to a company which such Shareholder is controlled by or under common control with.

11.2 The A Shareholders shall be entitled to jointly exercise their Drag Along Call Option by means of a written notice (“Drag Along Notice”) which shall indicate:

- (i) the surname, given names, occupation, address or, in the case of a corporate entity, the corporate name and registered office of the candidate-purchaser;
- (ii) the terms of the Take-Over Offer, including the bona fide price or offered consideration (in shares or otherwise) and the non-price obligations; and
- (iii) a confirmation by the A shareholders that all Shareholders are treated equally by the Take-Over Offer.

11.3 There shall be no liability on the part of the A Shareholders to the other shareholders if the transfer of shares pursuant to this article 11 is not consummated for whatever reason, regardless of whether the A Shareholders have delivered notice of such proposed transfer. Whether to effect a transfer of shares pursuant to this article 11 by the A Shareholders is in the sole and absolute discretion of the A Shareholders.

Art. 12. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 13. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Board of directors

Art. 14. The Company is managed by a board of directors composed of three members at least. However, where it appears at a shareholders’ meeting that all the shares issued by the Company are held by a sole shareholder, the Company may be managed by a sole director until the first ordinary general meeting of shareholders after having become aware of the existence of more than one shareholder. The board of directors of the Company shall comprise two classes of directors: one or more directors of class A (the “A Directors”) and one or more directors of class B (the “B Directors”).

Any reference made hereinafter to the "directors" shall be construed as a reference to the A Directors and/or the B Directors, depending on the context and as applicable.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be, shall determine the number of directors, their remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and each director shall hold office until his successor is elected. Directors, or the sole director, as the case may be, may be re-elected for successive terms.

The directors, or the sole director, as the case may be, are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed at any moment with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority vote of the shares present or represented.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a private individual as permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis by the remaining directors until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

The board of directors or the sole director, as the case may be, has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. All powers not expressly reserved by law or by these articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, directors or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly in accordance with article 60 of the Law. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors or the sole director, as the case may be.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 15. The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any A and B directors or by the signature of any duly authorised signatory within the limits of such authorisation.

Within the limits of the daily management, the Company shall be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power may have been delegated acting individually or jointly within the limits of such delegation.

Art. 16. The board of directors shall elect among its members a chairman. The chairman shall not have a casting vote. The board of directors may also choose a secretary, who does not need to be a director and who shall prepare the minutes of the meeting of the board of directors and be responsible for keeping such minutes of the meetings.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting. Meetings of the board of directors shall be held in Luxembourg, or in such other city in the Grand-Duchy of Luxembourg. The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. The notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors. The notice of any meeting of the board of directors shall be accompanied by an agenda setting out in reasonable detail the matters to be discussed at such meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call, video conference or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 17. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by two directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors.

Art. 18. The death or resignation of a director, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 19. The directors do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. General Meetings of Shareholders

Art. 20. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

If the Company has only a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders and act accordingly; any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 21. The general meeting is convened by the board of directors or the sole director, as the case may be or the statutory auditor(s). It shall also be convened upon written request of shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company’s share capital. Further, shareholder(s) representing at least ten percent (10%) of the Company’s share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company’s registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

The board of directors or the sole director, as the case may be, may there and then adjourn any general meeting of shareholders underway for a period not exceeding four (4) weeks. Any general meeting of shareholders underway must be adjourned at the request of shareholders representing twenty percent (20%) of the share capital. By such an adjournment of a general meeting of shareholders already commenced, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled.

To the extent required by Law, the convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight (8) days, and eight (8) days before the meeting, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and in a Luxembourg newspaper. However, as long as all of the shares of the Company are in registered form, notices may be sent to each registered shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

Shareholders who participate in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder’s identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, are deemed to be present for the computation of quorum and majority, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders, and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 22. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Friday of May at 3 pm CET. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication. One person may represent several or even all shareholders.

Written record is kept of the resolutions of any general meeting of shareholders.

Art. 23. Each share entitles to one vote, subject to the provisions of the Law.

Unless otherwise required by law or by these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened are adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstention and nil votes will not be taken into account.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires a majority of at least two-thirds of the votes validly cast at a general meeting at which more than half of the share capital is present or represented. In case the second condition is not satisfied, a second meeting may be convened in accordance with article 67-1 of the Law, which may deliberate regardless of the proportion of the capital represented and at which resolutions are taken at a majority of at least two-thirds of the votes validly cast.

E. Supervision of the Company

Art. 24. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors. The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s) and shall determine their term of office, which may not exceed six (6) years. Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, the institution of statutory auditor(s) is suppressed. An independent auditor may only be removed with cause or with his approval by the general meeting of shareholders.

F. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 25. The Company's financial year commences on first January of each year and ends on the thirty-first December of the same year.

Art. 26. At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of directors draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account in accordance with the law.

Art. 27. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. Subject to the provisions of article 5.3, each share will be entitled the same fraction of the balance notwithstanding its class.

Art. 28. The board of directors may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of directors showing that sufficient funds are available for distribution and in accordance with the Law, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of association.

Art. 29. Any amount contributed to the share premium account of the Company may be reimbursed to the shareholder who contributed such amount, subject to the provisions of Luxembourg law.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 30. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them, subject to the provisions of article 5.3.

H. Final clause - Governing law

Art. 31. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law." There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at approximately seven thousand euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le second décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de «Grove Holdings 2» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.674, constituée selon acte reçu par le notaire Maître Martine Schaeffer, résidant à Remich, agissant en remplacement du notaire soussigné en date du 30 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2277, le 6 décembre 2006. Les statuts ont été

modifiés pour la dernière fois le 15 octobre 2010 suivant acte du notaire soussigné publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1655 page 79396, le 14 août 2010.

L'assemblée est ouverte à 13.20 heures (CET) sous la présidence de Maître Alexander OLLIGES, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Gaëtan PIEDBOEUF, licencié en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Sonia Gabriele, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et demande au notaire instrumentant d'établir:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Approbation du transfert des parts sociales de la Société à C&E Holdings Luxembourg S.à r.l.
2. Acceptation de C&E Holdings Luxembourg S.à r.l., en tant que nouvel associé de la Société.
3. Création d'une nouvelle classe de parts sociales (les «Parts de Classe F») ayant les droits décrits ci-dessous.
4. Décision d'accorder des droits de distribution préférentiels aux détenteurs de Parts de Classe F pour que, lors de toute distribution faite sur les parts sociales de la Société, que ce soit par paiement de dividendes, boni de liquidation, prix de rachat ou de toute autre manière (une «Distribution»), les Parts de Classe F soient prioritaires par rapport aux autres classes de parts sociales en vue de paiement préférentiels, jusqu'à ce que la totalité du montant distribué aux Parts de Classe F lors d'une ou plusieurs Distributions (le «Montant de Distribution Préférentiel») corresponde à la totalité (i) du montant principal d'une créance détenue par Grove Holdings US, LLC contre la Société y inclus les intérêts accrus mais impayés sur cette créance à la date de son apport à la Société (le «Montant Déterminé») et (ii) du montant équivalent à l'intérêt qui aurait couru sur le au total du Montant Déterminé impayé de temps à autre entre la date de l'AGE et le jour auquel le Montant de Distribution Préférentiel est finalement remboursé par la Société. Après le remboursement final du Montant de Distribution Préférentiel, les Parts de Classe F n'ont droit à aucun paiement supplémentaire lors de futures Distributions. Aux fins des présentes, «Intérêt» désigne tout montant correspondant à l'intérêt accru sur le Montant Déterminé au taux correspondant au plus élevé de (i) trois pourcent (3%) par an ou (ii) trois (3) mois de taux LIBOR plus, dans chaque cas, 750 points de base.
5. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un dollar américain et vingt-cinq centimes (USD 1.25) pour l'augmenter de son montant de vingt-cinq mille dollars américains (USD 25,000,-) à vingt-cinq mille et un dollars américains et vingt-cinq centimes (USD 25,001.25) par l'émission de vingt (20) nouvelle Parts de Classe F d'une valeur nominale de zéro point zéro six deux cinq dollar américain (USD 0.0625) chacune pour un prix correspondant au montant principal d'une créance détenue par Grove Holdings US, LLC contre la Société y inclus les intérêts accrus mais impayés sur cette créance à la date de son apport à la Société.
6. Augmentation subséquente du capital social de la Société d'un montant de vingt-trois mille et un dollars américains et quinze centimes (USD 23,001.15) pour l'augmenter de son montant de vingt-cinq mille et un dollars américains et vingt-cinq centimes (USD 25,001.25) à quarante-huit mille deux dollars américains et quarante centimes (USD 48,002.40) par l'augmentation de la valeur nominale des parts sociales de la Société de zéro point zéro six deux cinq dollar américain (USD 0.0625) à douze centimes (USD 0.12); cette augmentation sera faite par l'incorporation de réserves distribuables de la Société au capital social de la Société.
7. Décision de modifier la forme sociale de la Société et de la transformer d'une société à responsabilité limitée en une société anonyme.
8. Décision de modifier la dénomination sociale de la Société en «Grove Holdings 2 S.A.».
9. Reconnaissance de la démission de Findi S.à r.l. comme gérant de classe 2 de la Société et de M. William Chisholm et M Rob Heyvaert comme gérants de classe 1 de la Société.
10. Décision de créer deux nouvelles classes d'administrateurs, les Administrateurs de Classe A et les Administrateurs de Classe B et de nommer (i) M. Rob Heyvaert et M. Mike Hayford comme Administrateurs de Classe A de la Société et (ii) M. Pierre Claudel et M. David Catala comme Administrateurs de Classe B de la Société.
11. Décision de reconnaître la démission du commissaire aux comptes actuel et de la nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
12. Reconnaissance du rapport spécial du conseil de gérance et décision de créer un capital autorisé et de fixer le capital autorisé, y inclus le capital social émis, à un milliard deux cent millions de dollars américains (USD 1,200,000,000,-), représenté par dix milliards (10,000,000,000) d'actions de toute classe existante ou nouvellement créée ayant une valeur nominale de douze centimes (USD 0.12) chacune et d'autoriser le conseil d'administration ou, selon le cas, l'administrateur unique, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de ce procès-verbal de l'assemblée générale des associés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à émettre des actions de toute classe existante ou nouvellement créée, à octroyer des bons de souscription d'actions et à émettre tout autre instrument convertible en actions, dans la limite du capital social autorisé, à toute personne et dans les conditions qu'il jugera adéquates et pourra notamment procéder à une telle émission sans réserver de droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants.
13. Décision de refondre la totalité des statuts de la Société de manière à (i) les adapter à la nouvelle forme sociale de la Société sans changer son objet social et (ii) de refléter les changements ci-dessus.

14. Divers.

II. Que selon la liste de présence, la totalité du capital sociale est présent ou représenté et que tous les associés présents ou représentés déclarent qu'ils ont été informés et ont pris connaissance de l'ordre du jour avant cette assemblée et acceptent de renoncer à toute notification supplémentaire.

Les procurations des associés représentés, paraphées ne varient par les parties comparantes, demeureront également annexées au présent acte.

III. Que les associés ont été informés et ont pris connaissance de l'ordre du jour avant cette assemblée et il résulte de cette liste de présence que l'intégralité des parts sociales sont présentes ou représentées de sorte que le quorum est rempli et acceptent de renoncer à toute conditions de notification supplémentaire.

IV. Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut dès lors valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés approuve les transferts envisagés de toutes les parts sociales de la Société, sauf les parts sociales détenues par Grove Holdings US, LLC, à C&E Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L1331 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.895 (l'«Acquéreur»).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés accepte l'Acquéreur comme nouvel associé de la Société conformément à l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et aux statuts de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide de créer une nouvelle classe de parts sociales (les «Parts de Classe F») ayant les droits décrits ci-dessous.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés décide d'accorder des droits de distribution préférentiels aux détenteurs de Parts de Classe F pour que, lors de toute distribution faite sur les parts sociales de la Société, que ce soit par paiement de dividendes, boni de liquidation, prix de rachat ou autrement (une «Distribution»), les Parts de Classe F soient prioritaires par rapport aux autres classes de parts sociales en vue de paiements préférentiels, jusqu'à ce que la totalité du montant distribué aux Parts de Classe F lors d'une ou plusieurs Distributions (le «Montant de Distribution Préférentiel») corresponde à la totalité de (i) soixante-dix millions cinq cent soixante-dix mille trois cent six dollars américains et soixante-quatorze centimes (USD 70,570,306.74) (le «Montant Déterminé») et (ii) d'un montant équivalent à l'Intérêt qui aurait couru sur le total du Montant Déterminé impayé de temps à autre entre la date de l'AGE et le jour auquel le Montant de Distribution Préférentiel est finalement remboursé par la Société. Après le remboursement final du Montant de Distribution Préférentiel, les Parts de Classe F n'ont droit à aucun paiement supplémentaire lors de futures Distributions. Aux fins des présentes, «Intérêt» désigne tout montant correspondant à l'intérêt accru sur le Montant Déterminé au taux correspondant au plus élevé de (i) trois pourcent (3%) par an ou (ii) trois (3) mois de taux LIBOR plus, dans tous chaque cas, 750 points de base.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un dollar américain et vingt-cinq centimes (USD 1.25) afin de l'augmenter de son montant de vingt-cinq mille dollars américains (USD 25,000,-) à vingt-cinq mille et un dollars américains et vingt-cinq centimes (USD 25,001.25) par l'émission de vingt (20) nouvelles Parts de Classe F d'une valeur nominale de zéro point zéro six deux cinq dollars américains (USD 0.0625) chacune.

La totalité des nouvelles parts sociales a été souscrites par Grove Holdings US, LLC au prix de soixante-dix millions cinq cent soixante-dix mille trois cent six dollars américains et soixante-quatorze centimes (USD 70,570,306.74).

Les nouvelles Parts de Classe F souscrites ont été intégralement libérées par un apport en nature consistant d'une créance détenue par Grove Holdings US, LLC contre la Société ayant une valeur de soixante-dix millions cinq cent soixante-dix mille trois cent six dollars américains et soixante-quatorze centimes (USD 70,570,306.74).

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport mentionné ci-dessus a été apportée au notaire soussigné.

L'apport total de soixante-dix millions cinq cent soixante-dix mille trois cent six dollars américains et soixante-quatorze centimes (USD 70,570,306.74) consiste en un dollar et vingt-cinq centimes (USD 1.25) alloué au capital social de la Société et de soixante-dix millions cinq cent soixante-dix mille trois cent cinq dollars américains et quarante-neuf centimes (USD 70,570,305.49) alloué à la prime d'émission.

Sixième résolution

L'assemblée générale des associés décide l'augmentation subséquente du capital social de la Société d'un montant de vingt-trois mille et un dollars américains et quinze centimes (USD 23,001.15) pour amener le capital social actuel de vingt-

cinq mille et un dollars américains et vingt-cinq centimes (USD 25,001.25) à quarante-huit mille deux dollars américains et quarante centimes (USD 48,002.40) par l'augmentation de la valeur nominale des parts sociales de la Société de zéro point zéro six deux cinq dollars américains (USD 0.0625) à douze centimes (USD 0.12).

Cette augmentation de la valeur nominale a été intégralement payée par l'incorporation d'un montant de vingt-trois mille et un dollars américains et quinze centimes (USD 23,001.15) émanant de réserves distribuables de la Société au capital social de la Société.

La preuve de l'existence de réserves suffisantes pour le but mentionné ci-dessus a été apportée au notaire soussigné.

Septième résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier la forme sociale de la Société et de la transformer d'une société à responsabilité limitée en une société anonyme.

L'assemblée générale des associés reconnaît que conformément aux articles 26-1 et 31-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, un rapport du réviseur d'entreprises agréé Callens, Pirenne, Theunissen & CO, S.à r.l., ayant son siège social au 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Luxembourg, sur la valeur de la Société a été établi le 2 décembre 2010.

La conclusion de ce rapport fait par Callens, Pirenne, Theunissen & CO, S.à r.l. est la suivante:

«Basé sur notre revue, aucun élément n'a été porté à notre attention qui pourrait prêter à croire, que la valeur des actifs nets à la date de notre rapport diffère de façon significative de la valeur en date du 31 août 2010, tel qu'attesté dans l'état des actifs et passifs. Rien n'a été porté à notre attention qui prêche à croire, que les actifs net ne correspondent pas au moins au nombre et à la valeur nominale des parts sociales représentant le capital sociale de la Société augmenté par la prime d'émission, les réserves et le résultat de la période. [...]».

Une copie du rapport, paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Huitième résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier la dénomination sociale de la Société de «Grove Holdings 2» à «Grove Holdings 2 S.A.».

Neuvième résolution

L'assemblée générale des associés reconnaît et accepte la démission de Findi S.à r.l. comme gérant de classe 2 de la Société et de Monsieur William Chisholm et Monsieur Rob Heyvaert comme gérants de classe 1 de la Société et de leur accorder décharge entière et inconditionnelle pour l'exécution de leur mandat.

Dixième résolution

L'assemblée générale des associés décide de créer deux nouvelles classes d'administrateurs, les Administrateurs de Classe A et les Administrateurs de Classe B et de nommer (i) Monsieur Rob Heyvaert, né le 10 janvier 1964 à Antwerpen, Belgique et résidant à Della Faillelaan 24, 2020 Anvers, Belgique et Monsieur Mike Hayford né à Minot, Nord Dakota, USA, le 26 octobre 1959, ayant son adresse professionnelle au 601 Riverside Avenue, Jacksonville FL 32204, USA, comme Administrateurs de Classe A de la Société pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale des associés qui aura lieu en 2016 et (ii) Monsieur Pierre Claudel né le 23 mai 1978 à Schiltigheim, France, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg et Monsieur David Catala, né le 19 janvier 1979 à Gent, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg comme Administrateur de Classe B de la Société pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale des associés qui aura lieu en 2016.

Onzième résolution

L'assemblée générale des associés décide de (i) reconnaître la démission de Monsieur Didier Van der Coelden comme commissaire aux comptes actuel et de lui accorder décharge entière et inconditionnelle pour l'exécution de leur mandat et de nommer KPMG Audit S.à r.l., ayant son siège social au 9, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, comme réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat et pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale des associés qui aura lieu en 2011.

Douzième résolution

Après avoir eu lecture d'un rapport spécial du conseil de gérance de la Société, l'assemblée générale des associés décide de créer un capital autorisé et de fixer le capital autorisé, y inclus le capital social émis, à un milliard deux cent millions de dollars américains (USD 1,200,000,000,-), représenté par dix milliards (10,000,000,000) d'actions de toute classe existante ou nouvellement créée ayant une valeur nominale de douze centimes (USD 0.12) chacune et d'autoriser le conseil d'administration ou, selon le cas, l'administrateur unique, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de ce procès-verbal de l'assemblée générale des associés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à émettre des actions de toute classe existante ou nouvellement créée, à octroyer des bons de souscription d'actions et à émettre tout autre instrument convertible en actions, dans la limite du capital social autorisé, à toute

personne et dans les conditions qu'il jugera adéquates et pourra notamment procéder à une telle émission sans réserver de droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants.

Ce rapport restera annexé aux présentes.

Treizième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée générale des associés décide de refondre en intégralité les statuts de la Société, sans en modifier l'objet social, qui auront désormais la teneur suivante:

«A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de «Grove Holdings 2 S.A.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés en faveur de tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, et accorder des prêts ou assister autrement tout actionnaire direct ou indirect et/ou actionnaire de la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de cet objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil de gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par simple décision du conseil de gérance.

Dans le cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social émis - Capital social autorisé - Actions

Art. 5.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à la somme de quarante-huit mille deux dollars américains et quarante centimes (USD 48,002.40) représenté par deux cent soixante-douze mille deux cents (272.200) actions de classe A (les «Actions A», leurs détenteurs étant désignés comme les «Actionnaires A»), quarante mille (40.000) actions de classe B (les «Actions B», leurs détenteurs étant désignés comme les «Actionnaires B»), soixante-sept mille huit cents (67.800) actions de classe C (les «Actions C», leurs détenteurs étant désignés comme les «Actionnaires C»), seize mille (16.000) actions de classe D (les «Actions D», leurs détenteurs étant désignés comme les «Actionnaires D»), et quatre mille (4.000) actions de classe E (les «Actions E», leurs détenteurs étant désignés comme les «Actionnaires E»), et vingt (20) actions de classe F (les «Actions F», leurs détenteurs étant désignés comme les «Actionnaires F»), chacune ayant une valeur nominale de zéro virgule zéro six cent vingt-cinq dollar américain (USD 0.12).

5.2 Toute référence faite ci-après aux «actions» sera interprétée comme une référence aux Actions A et/ou aux Actions B et/ou aux Actions C et/ou aux Actions D et/ou aux Actions E et/ou aux Actions F, en fonction du contexte et selon le cas. La même règle sera appliquée à toute référence faite ci-après aux «actionnaires» de la Société.

5.3 Lors de toute distribution faite sur les Actions de la Société, que ce soit par paiement de dividendes, boni de liquidation, prix de rachat ou autrement (une «Distribution»), les Actions F ont droit en priorité sur les autres classes d'Actions à la réception de paiements préférentiels, jusqu'à ce que la totalité du montant distribué aux Actions F lors d'une ou plusieurs Distributions (le «Montant de Distribution Préférentiel») corresponde à la totalité de (i) soixante-dix millions cinq cent soixante-dix mille trois cent six dollars américains et soixante-quatorze centimes (USD 70,570,306.74) (le «Montant Déterminé») et (ii) du montant équivalent à l'Intérêt qui aurait couru sur le total du Montant Déterminé impayé de temps à autre entre le 2 décembre 2010 et le jour auquel le Montant de Distribution Préférentiel est finalement remboursé par la Société. Après le remboursement final du Montant de Distribution Préférentiel, les Actions F n'ont droit à aucun paiement supplémentaire lors de futures Distributions. Aux fins des présentes, «Intérêt» désigne tout

montant correspondant à l'intérêt accru sur le Montant Déterminé au taux égal au plus élevé de (i) trois pourcents (3%) per annum et (ii) 3 mois de taux LIBOR plus, dans tous les cas, 750 points de bases.

5.4 Toute nouvelle action pouvant être acquise en espèce doit être offerte en priorité aux actionnaire(s) existant(s). En cas de pluralité d'actionnaires, ces actions doivent être offertes aux actionnaires en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration détermine la période pendant laquelle ce droit préférentiel de souscription peut être exercé. Cette période ne doit pas être plus courte que trente (30) jours à partir de la date d'expédition d'une lettre recommandée envoyée aux actionnaire(s), leurs annonçant l'ouverture de la période de souscription. L'assemblée générale des actionnaires peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaire(s) existant(s) statuant comme en matière de modifications des statuts de la Société ou en accord avec l'article 6 des présents statuts.

Art. 6. Le capital autorisé, y inclus le capital social émis, est fixé à un milliard deux cent millions de dollars américains (USD 1,200,000,000,-), représenté par dix milliards (10,000,000,000) d'actions de toute classe existante ou nouvellement créé ayant une valeur nominale de douze centimes (USD 0.12) chacune et d'autoriser le conseil d'administration ou, selon le cas, l'administrateur unique, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de ce procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à émettre des actions de toute classe existante ou nouvellement créé, à octroyer des bons de souscription d'actions et à émettre tout autre instrument convertible en actions, dans la limite du capital social autorisé, à toute personne et dans les conditions qu'il jugera adéquates et pourra notamment procéder à une telle émission sans réserver de droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants. Cette autorisation pourra être renouvelée une ou plusieurs fois par décision de l'assemblée générale des actionnaires, chaque fois pour une période ne pouvant excéder cinq (5) ans.

Chaque action donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Les actions de la Société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications requises par la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre pourront être délivrés et signés par deux administrateurs de la Société.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts. La Société pourra, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 8. Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Sauf dans les cas d'application des articles 10 et 11 des présents statuts, aucune des Actions B, Actions C, Actions D et Actions E ne peuvent être cédées sans l'approbation d'Actionnaires représentant au moins cinquante et un pourcent (51%) du capital social de la Société. Cette restriction de cession est applicable pour une période de deux (2) ans à compter de la date de conversion de la Société en société anonyme.

Art. 10.

10.1 Dans le cas où un ou plusieurs Actionnaires A (les «Cédants Procédant à une Sortie Conjointe») souhaitent céder un certain pourcentage de leurs Actions A à un tiers (le «Cessionnaire Bénéficiaire d'une Sortie Conjointe»), les Cédants Procédant à une Sortie Conjointe ne seront cependant pas autorisés à céder leurs Actions A au Cessionnaire Bénéficiaire d'une Sortie Conjointe à moins que les détenteurs (les «Actionnaires Procédant à une Sortie Conjointe») d'Actions B, d'Actions C, d'Actions D et d'Actions E attribuées (collectivement, les «Actions Admissibles en Liquidités») ne bénéficient du droit de participer à la cession (la «Vente au Titre d'une Sortie Conjointe») dans la même proportion et au même prix et autres conditions que le Cédant Procédant à une Sortie Conjointe (le «Droit de Sortie Conjointe»).

10.2 Les Cédants Procédant à une Sortie Conjointe proposant une cession de leurs Actions A à laquelle s'applique l'article 10 doivent la notifier aux Actionnaires Procédant à une Sortie Conjointe et au conseil d'administration avant de réaliser cette cession. Cette notification (l'«Avis de Sortie Conjointe») devra être envoyée par courrier recommandé et devra mentionner (i) le nombre total d'Actions A proposées à la cession (les «Actions Faisant l'Objet d'une Sortie Conjointe»), (ii) le nom et l'adresse du Cessionnaire Bénéficiaire d'une Sortie Conjointe, (iii) le prix proposé par Action Faisant l'Objet d'une Sortie Conjointe (le «Prix de Sortie Conjointe») par le Cessionnaire Procédant à la Sortie Conjointe (ou, en cas de contrepartie autre qu'en espèces, la valeur équivalente en espèces), et (iv) toutes les autres dispositions et conditions de la Vente au Titre d'une Sortie Conjointe proposée.

10.3 Tout Actionnaire Procédant à une Sortie Conjointe souhaitant exercer son Droit de Sortie Conjointe doit en informer les Cédants Procédant à une Sortie Conjointe et le Conseil dans un délai de vingt (20) Jours Ouvrés à compter de la réception de l'Avis de Sortie Conjointe (l'«Avis d'Exercice du Droit de Sortie Conjointe»). L'Avis d'Exercice du Droit de Sortie Conjointe doit être envoyé par courrier recommandé et inclure le nombre d'Actions au titre desquelles l'Actionnaire Procédant à une Sortie Conjointe souhaite exercer le Droit de Sortie Conjointe; à condition que chaque Actionnaire Procédant à une Sortie Conjointe ait le droit de n'inclure dans la Vente au Titre d'une Sortie Conjointe que

sa Quote-Part au Titre d'une Sortie Conjointe (telle que définie ci-dessous), et que les Cédants Procédant à une Sortie Conjointe aient le droit d'inclure le nombre d'Actions A dont la cession est proposée par les Cédants Procédant à une Sortie Conjointe comme prévu dans l'Avis de Sortie Conjointe (réduit, le cas échéant, de sorte que chaque Actionnaire Procédant à une Sortie Conjointe soit en mesure d'inclure sa Quote-Part au Titre d'une Sortie Conjointe). Le cachet de la poste sur l'Avis d'Exercice du Droit de Sortie Conjointe constitue la date d'exercice du Droit de Sortie Conjointe. Dès lors qu'un Actionnaire Procédant à une Sortie Conjointe manque de notifier un Avis d'Exercice du Droit de Sortie Conjointe dans le délai de vingt (20) Jours Ouvrés à compter de la réception de l'Avis de Sortie Conjointe, ce défaut sera réputé, de façon irréfutable, être une renonciation au Droit de Sortie Conjointe de la part du dit Actionnaire Procédant à une Sortie Conjointe.

10.4 «Quote-Part au Titre d'une Sortie Conjointe» signifie, pour tout Actionnaire Procédant à une Sortie Conjointe, eu égard à toute Vente au Titre d'une Sortie Conjointe, le nombre d'Actions égal au nombre total des Actions possédées par ledit Actionnaire Procédant à une Sortie Conjointe immédiatement avant ladite Vente au Titre d'une Sortie Conjointe multiplié par une fraction dont le numérateur est le nombre maximum d' Actions A dont la cession est proposée par les Cédants Procédant à une Sortie Conjointe lors d'une Vente au Titre d'une Sortie Conjointe et dont le dénominateur est le nombre total de toutes les actions possédées, immédiatement avant ladite Vente au Titre d'une Sortie Conjointe, par cet Actionnaire Procédant à une Sortie Conjointe et par tous les autres Actionnaires Procédant à une Sortie Conjointe et de toutes les Actions de Catégorie A possédées par les Cédants Procédant à une Sortie Conjointe dans chaque cas participant à ladite Vente au Titre d'une Sorite Conjointe.

10.5 Dans le cas où un Actionnaire Procédant à une Sortie Conjointe exerce son Droit de Sortie Conjointe, il disposera du droit de vendre sa Quote-Part au Titre d'une Sortie Conjointe simultanément à la vente des Actions Faisant l'Objet d'une Sortie Conjointe au Cessionnaire Bénéficiaire d'une Sortie Conjointe, au Prix de Sortie Conjointe et aux autres conditions de la Vente au Titre d'une Sortie Conjointe visées à l'Avis de Sortie Conjointe.

Art.11.

11.1 Dans le cas où un tiers qui n'est pas une Société Affiliée d'un Actionnaire A offre d'acquérir plus de cinquante pourcent (50 %) des Actions A (l'«Offre d'Achat»), les Actionnaires A disposeront du droit conjoint d'imposer la cession du même pourcentage de toutes les actions détenues par tous les autres Actionnaires à l'émetteur de l'Offre d'Achat dans les conditions visées dans l'Offre d'Achat, à condition que tous les Actionnaires reçoivent le même prix par action et conviennent d'être liés par les mêmes obligations autres que relatives au prix (l' «Option d'Achat au Titre d'une Cession Forcée»). «Affilié» dans les présents statuts fait référence à une société sur laquelle cet Actionnaire exerce un contrôle, ou à une société qui le contrôle ou qui se trouve sous un contrôle commun.

11.2 Les Actionnaires A pourront exercer conjointement leur Option d'Achat au Titre d'une Cession Forcée au moyen d'un avis écrit (l'«Avis de Cession Forcée») qui devra indiquer:

- (i) le nom, les prénoms, la profession, l'adresse ou, s'agissant d'une personne morale, la dénomination sociale et le siège social, du candidat acquéreur;
- (ii) les conditions de l'Offre d'Achat, en ce y compris le prix ou la contrepartie offerte (en actions ou autres), déterminés en toute bonne foi, et les obligations autres que celles relatives au prix; et
- (iii) une confirmation conjointe et explicite par les Actionnaires A et le candidat acquéreur que tous les actionnaires sont traités de manière identique par l'Offre d'Achat.

11.3 Les Actionnaires A n'engageront pas leur responsabilité à l'égard des autres actionnaires si la cession d'actions en vertu de cet article 11 n'est pas réalisée, pour quelque raison que ce soit, indépendamment du fait que les Actionnaires A aient notifié la cession proposée. Les Actionnaires A sont libres et seuls juges de la décision de procéder à une cession d'Actions en vertu de cet article 11.

Art. 12. La mort, la suspension des droits civiques, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des Actionnaires n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Conseil d'administration

Art. 14. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins. Toutefois, s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un administrateur unique jusqu'à la tenue de la première assemblée générale ordinaire des actionnaires suivant la date à laquelle il est constaté que ces actions sont détenues par plus d'un actionnaire. Le conseil d'administration de la Société sera composé de deux catégories d'administrateurs: un ou plusieurs administrateurs de catégorie A (les «Administrateurs A») et un ou plusieurs administrateurs de catégorie B (les «Administrateurs B»).

Toute référence faite dans les présents statuts à des «administrateurs» devra être interprétée comme désignant les Administrateurs A et/ou les Administrateurs B, en fonction du contexte et selon le cas.

L'assemblée générale des actionnaires ou, selon le cas, l'actionnaire unique fixera le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. La durée du mandat d'un administrateur ne pourra dépasser six ans et chaque

administrateur restera en fonction jusqu'à ce que son successeur soit élu. Les administrateurs ou, selon le cas, l'administrateur unique pourront être réélus pour des mandats consécutifs.

Les administrateurs ou, selon le cas, l'administrateur unique seront élus à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires à la majorité des votes des actions présentes ou représentés.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, celle-ci est tenue de désigner une personne physique comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Une telle personne morale ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément un successeur.

En cas de vacance d'une place d'administrateur à la suite d'un décès, d'une démission ou autre, les administrateurs restants pourront provisoirement y pourvoir jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Le conseil d'administration ou, selon le cas, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à l'objet de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Conformément à l'article 60 de la Loi, la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront fixées par une décision du conseil d'administration ou, selon le cas, de l'administrateur unique.

La Société pourra également conférer des mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 15. La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B ou par la signature de tout signataire dûment autorisé dans les limites de cette autorisation.

Dans le cadre de la gestion journalière, la Société sera engagée envers les tiers par la signature de toute personne(s) au(x)-quelle(s) une tel capacité à été déléguée agissant seuls ou conjointement dans les limites d'une tel délégation.

Art. 16. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Le président ne disposera pas d'une voix prépondérante. Le conseil d'administration pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la préparation et de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil d'administration se tiendront à Luxembourg, ou dans toute autre ville du Grand-Duché de Luxembourg. Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration pourront désigner à la majorité des personnes présentes ou représentées à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence devront être mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration. L'avis de chaque réunion du conseil d'administration sera accompagné d'un ordre du jour qui devra fixer en détail, dans la mesure du raisonnable, les sujets qui seront discutés à la réunion.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs autres administrateurs.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires par lesquels toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision devra être prise à une majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à une réunion.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant preuve de la résolution intervenue.

Art. 17. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs devront être signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 18. Le décès d'un administrateur ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 19. Les administrateurs ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Assemblée générale des actionnaires

Art. 20. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Si la Société a seulement un actionnaire, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires et agira en conséquence; toute référence faite dans ces statuts à l'«assemblée générale des actionnaires» devra être interprétée comme désignant l'actionnaire unique, en fonction du contexte, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires devront être exercés par l'actionnaire unique.

Art. 21. L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique ou, le cas échéant, par le(s) commissaire(s) aux comptes. Elle sera également convoquée sur demande écrite d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. De plus, un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Cette demande devra être adressée au siège social de la Société par lettre recommandée avec accusé de réception au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.

Le conseil d'administration ou, selon le cas, l'administrateur unique peut immédiatement reporter une assemblée générale des actionnaires en cours pour une période maximale de quatre (4) semaines. Toute assemblée générale des actionnaires en cours sera ajournée sur demande d'un ou plusieurs actionnaire(s) représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social de la Société. Suite à l'ajournement d'une assemblée générale des actionnaires déjà commencée, toute décision qui y aurait déjà été adoptée sera annulée.

Dans la mesure requise par la Loi, l'avis de convocation pour toute assemblée générale des actionnaires indiquera l'ordre du jour de l'assemblée, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée et cet avis devra prendre la forme d'une annonce publiée deux fois, dans l'intervalle minimum de huit (8) jours et huit (8) jours avant l'assemblée, au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dans un journal luxembourgeois. Toutefois, aussi longtemps que toutes les actions de la Société seront en la forme nominative, les avis pourront être envoyés à chaque actionnaire nominatif par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

Les actionnaires participant à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéoconférence, ou par tous autres moyens de communication permettant aux participants de s'identifier, de s'entendre les uns les autres de manière continue et de leur garantir une participation effective, sont considérés comme présents aux fins de calcul du quorum et de la majorité, sous réserve que ces moyens de communication soient disponibles au lieu où se tient l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée générale des actionnaires, et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable ou publication.

Art. 22. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le second vendredi de mai à 15 heures CET. D'autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans leurs avis de convocation respectifs.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par un document signé envoyé par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire. Une personne peut représenter plusieurs, voire l'ensemble des actionnaires.

Les résolutions des actionnaires prises lors de toute assemblée générale feront l'objet d'un procès-verbal par écrit.

Art. 23. Toute action donne droit à un vote, sous réserve des dispositions de la Loi.

Sauf disposition légale ou statutaire contraire, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, quelle que soit la proportion de capital représenté. Les votes exprimant une abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

Les actionnaires ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toute autre modification des statuts nécessite l'accord d'une majorité d'actionnaires représentant au moins les deux tiers des votes valablement exprimés lors d'une assemblée générale à laquelle plus de la moitié du capital social est présente ou représentée. Dans le cas où la seconde condition ne serait pas satisfaite, une seconde assemblée pourra être convoquée conformément à l'article 67-1 de la Loi, qui pourra délibérer quelle que soit la proportion du capital représenté et à laquelle les résolutions des actionnaires seront adoptées à la majorité d'au moins des deux tiers des votes valablement exprimés.

E. Surveillance de la Société

Art. 24. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera le ou les commissaire(s) aux comptes et déterminera la durée de son/leur mandat, qui ne pourra excéder six (6) ans. Tout commissaire aux comptes peut être déduit de ses fonctions à tout moment, sans notice préalable et avec ou sans cause par l'assemblée générale des actionnaires.

Si les Actionnaires de la Société désignent un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) en accord avec l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises l'institution de commissaires aux comptes (le cas échéant) sera supprimée. Un réviseur d'entreprises agréé ne peut être déduit de ses fonction qu'avec une cause où avec son approbation par l'assemblée générale des actionnaires.

F. Année sociale - Comptes annuels - Répartition des bénéfices

Art. 25. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 26. À la fin de chaque exercice social les comptes sont arrêtés et le conseil d'administration dresse un inventaire des actifs et passifs, du bilan et du compte de profit et pertes de la Société en accord avec la Loi.

Art. 27. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve statutaire jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Sous réserve de l'article 5.3 chaque action recevra la même fraction de solde nonobstant sa classe.

Art. 28. Le conseil d'administration peut décider de verser des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le conseil d'administration, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution et en conformité avec la Loi, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 29. Tout montant apporté au compte prime d'émission pourra être remboursé à l'actionnaire ayant apporté une telle somme, sous réserve des dispositions de la loi luxembourgeoise.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 30. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), actionnaire(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le boni de liquidation, après paiement du passif, sera partagé entre les actionnaires proportionnellement aux actions qu'ils possèdent dans la Société et sous réserve des dispositions de l'article 5.3.

H. Clause finale - Loi applicable

Art. 31. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les actionnaires se réfèrent aux dispositions de la Loi.» Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont estimés à sept mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que, sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, le mandataire desdites comparantes a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. OLLIGES, G. PIEDBOEUF, S. GABRIELE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 08 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15400. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010168598/999.

(100195066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Spes Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 127.559.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011002881/10.

(110001929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Sunny Delight Beverages Europe, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 101.382.

Le bilan au 31 mai 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2011002882/10.

(110001980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Tender To CdP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 84.884.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011002883/10.

(110001931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

A.P. LUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 19, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 37.485.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 janvier 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011002899/14.

(110002482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

The New Star Global Fund, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 71.590.

Les comptes annuels au 21 décembre 2009 (date de mise en liquidation) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011002884/11.

(110002218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

GS Billboard Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 157.712.

—
STATUTES

In the year twenty-ten on the twenty-first of December.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

GS Billboard Lux S.à r.l. a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, having its registered office at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, here represented by Me Pierre Lancelin, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it declares to form:

Title I. - Object - Denomination - Registered office Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the law of September 18th, 1933 on limited liability companies, as amended, as well as the present articles of incorporation.

Art. 2. The denomination of the company is "GS Billboard Lux II S.à r.l.".

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period of time.

Title II. - Capital - Parts

Art. 6. The capital is fixed at twenty thousand US dollars (US\$ 20,000.-) represented by two million (2,000,000) shares with a nominal value of one US cent (USD 0.01) each.

The company shall have an authorized capital of one hundred million US Dollars (USD 100,000,000.-) represented by ten billion (10,000,000,000) shares having a par value of US Cent (US\$ 0.01) each.

The Board of Managers is authorized and appointed:

– to increase from time to time the subscribed capital of the company within the limits of the authorized capital, at once or by successive portions, by issuance of new shares with or without share premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, by conversion of convertible preferred equity certificates or other convertible notes or similar instruments or, upon approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

– to determine the place and the date of the issuance or of the successive issuances, the price, terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Managers is authorized to determine the conditions attached to any subscription for shares. In case of issuance of shares, the Board of Managers of the company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorized to take or authorize the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

Art. 7. Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

Art. 8. The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 9. A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 10. The company is managed by a Board of Managers, which will be composed of at least three members, who need not be shareholders.

In case of plurality of managers, the managers shall form a Board of Managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "Board of Managers" used in these articles of association shall be read as a reference to the "sole manager".

The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairperson; in the absence of the chairperson, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax, telegram or any other electronic means another member of the Board to represent him or her at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairperson, or any third party delegated by him or by any manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairperson of the meeting or any two managers.

Art. 11. The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called "Managing Director(s)".

The Board of Managers may also delegate the power of company's representation to one or several managers or to any other person, shareholder or not, who will represent individually or jointly the company for specific transactions as determined by the Board of Managers.

Any manager, appointed as described in the previous paragraph, may issue a power of attorney, by his or her sole signature, as required, in order to give a special power to an attorney (ad hoc agent) to represent individually the company for specific purposes as determined in the special power of attorney.

Art. 13. The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand US Dollars (USD 10,000.-). For any other decisions, including without limitations those having a value of an amount over ten thousand US Dollars (USD 10,000.-), the company is bound by the joint signature of at least two managers.

Art. 14. Any manager does not contract in his or her function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV. - General meeting of the shareholders

Art. 15. The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 16. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation and close on December 31st, 2011.

Art. 17. Each year, as of December 31st, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Art. 20. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

GS Billboard Lux S.à r.l.	2,000,000 shares
TOTAL	2,000,000 shares

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of twenty thousand US Dollars (US\$ 20,000.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 1,000 (one thousand Euros).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholder took the following resolutions:

1) The number of managers is fixed at five (5).

2) is appointed as manager for an unlimited period:

- Maxime NINO, Managing Director, born in Arlon, Belgium on December 13, 1983, professionally residing at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Fabrice HABLLOT, Chief Accountant, born in Brest, France, on March 23, 1978, professionally residing at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Nicole GÖTZ, Managing Director, born in Brackenheim, Germany on June 4, 1967, professionally residing at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Véronique MENARD, Managing Director, born in Le Loroux Bottereau, France on October 2, 1973, professionally residing at Peterborough Court 133 Fleet Street London EC4A 2BB England, United Kingdom;

- Michael FURTH, Managing Director, born in Geneva, Switzerland on April 29th, 1968, professionally residing at 133, Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, United Kingdom.

3) The company shall have its registered office at 2 rue du Fossé, L-1536, Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by its surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the french version:

L'an deux mille dix, le 21 décembre.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GS Billboard Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et opérant sous le droit luxembourgeois, pas encore immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ayant son siège social au 2 rue du Fossé L-1536 Luxembourg, ici représentée par Me Pierre LANCELIN, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre I^{er} . - Objet – Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est «GS Billboard Lux II S.à r.l.».

Art. 3. Le siège social de la société est établi dans la ville de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à vingt milles US Dollars (USD 20.000,-) divisé en deux millions de parts sociales ayant une valeur nominale d'un US cent (USD 0.01) chacune.

La Société aura un capital social autorisé de cent millions de Dollars US (USD 100.000.000,-) représenté par dix milliards (10.000.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'un US cent (USD 0.01) chacune.

Le Conseil de Gérance est autorisé à, et mandaté pour:

– augmenter de temps en temps le capital social souscrit de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission de parts sociales nouvelles avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par conversion de créances, par conversion de titres préférentiels convertibles ou d'autres titres convertibles ou instruments similaires ou, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

– fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération de parts sociales nouvelles;

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte. La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des parts sociales. En cas d'émission de parts sociales, le Conseil de Gérance de la Société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions.

Lorsque le Conseil de Gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peut être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

À moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. - Gérance

Art. 10. La société est administrée par un Conseil de Gérance qui sera composé de trois membres au moins, associés ou non.

En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un Conseil de Gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la société. Dans la mesure où et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au «Conseil de Gérance» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au «gérant unique».

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen électronique, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents ou représentés à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par deux gérants.

Art. 11. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de «Gérant(s) Délégué(s)».

Le Conseil de Gérance peut également déléguer le pouvoir de représentation de la société à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, qui représentera la société individuellement ou conjointement pour des transactions spécifiques tel que déterminé par le Conseil de Gérance.

Tout gérant, tel que désigné comme décrit dans le paragraphe précédent, peut donner pouvoir spécial, par sa seule signature, à toute autre personne susceptible d'agir seule comme mandataire ad hoc de la société pour certaines tâches telles que définies dans le pouvoir spécial.

Art. 13. La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix milles US Dollars (10.000.-USD). Concernant les autres décisions, y compris et sans limitations celles ayant une valeur supérieure à dix milles US Dollars (10.000.-USD), la société est engagée par les signatures conjointes d'au moins deux gérants.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative du Conseil de Gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. - Année comptable – Profits - Réserves

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence en date du jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.

Art. 17. Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

Art. 18. Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédant l'assemblée générale annuelle.

Art. 19. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Souscription

Les statuts ayant été établis, le comparant déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

GS Billboard Lux S.à r.l.	2.000.000 parts
TOTAL	2.000.000 parts

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de vingt milles dollars US (USD 20.000,-) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.000,-€ (mille euros).

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à cinq (5).

2) est nommé gérant pour une période indéterminée:

- Maxime NINO, Managing Director, né à Arlon, Belgique, le 13 décembre 1983, demeurant professionnellement au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- Fabrice HABLOT, Chief Accountant, né à Brest, France, le 23 mars 1978, demeurant professionnellement au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- Nicole GÖTZ, Managing Director, née à Brackenheim, Allemagne le 4 juin 1967, demeurant professionnellement au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- Véronique MENARD, Managing Director, née à Le Loroux Bottereau, France 2 octobre 1973, demeurant professionnellement au Peterborough Court 133 Fleet Street London EC4A 2BB Royaume Uni,

- Michael FURTH, Managing Director, né à Genève en Suisse, le 29 avril 1968, demeurant professionnellement au 133, Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, Royaume Uni.

3) Le siège social de la société est établi au 2 rue du Fossé, L-1653 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénoms, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. LANCELIN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2010. LAC/2010/58166. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Référence de publication: 2010175442/410.

(100202976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Unicorn Investment Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 52.012.

Les comptes annuels au 31 août 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011002888/10.

(110001965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

BMW Financial Services Belgium, succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 63.163.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES
B.P. 1832 L-1018 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2011002977/12.

(110002920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

VF (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 146.724.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011002890/10.

(110001969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

iii European Property Lux FinCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 138.988.

Die Bilanz vom 30.09.2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2011002892/10.

(110002898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

iii European Property Soparfi 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 138.586.

Die Bilanz vom 30.09.2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2011002893/10.

(110002900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

A.Z. Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 72.416.

Les comptes annuels au 17 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011002901/9.

(110002502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Abercrombie & Kent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 156.641.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 60894 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011002902/10.

(110002722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Access Storage Holdings (Germany) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 71.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011002903/9.

(110002680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

JP Residential IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 122.186.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 86 du 31 janvier 2007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JP Residential IX S.à r.l.
Par procuration
Diane Wolf

Référence de publication: 2011006200/16.

(110005666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Alliance Holdings & Developments Limited Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.250,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 143.955.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2011002907/11.

(110002443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Anchor SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 146.402.

Les comptes au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011002909/10.

(110002425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Abercrombie & Kent Group of Companies S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 39.766.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 60893 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011002913/10.

(110002417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Academy Partners SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 106.733.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011002915/9.

(110002964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Allo Tools S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5691 Mondorf-les-Bains, 38, ZAE Le Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg B 145.506.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 janvier 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011002924/14.

(110002483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Agence Immobilière Milleberg Käerch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8384 Koerich, 6, rue de Windhof.

R.C.S. Luxembourg B 90.778.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 janvier 2011.

Référence de publication: 2011002918/10.

(110002798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Airspeed Investments S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 140.411.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011002921/10.

(110002633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Algo Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 59.083.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011002923/10.

(110003167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Alpet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 23.415.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011002925/10.

(110003168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Arizona SR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 2-4, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 149.731.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 janvier 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011002938/14.

(110002484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Alpha-Lux Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 76.140.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALPHA-LUX INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011002927/11.

(110002932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Amplio Group S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 144.675.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011002936/9.

(110002965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Arson Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 143.074.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011002940/9.

(110002966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Avangate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 145.864.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011002943/9.

(110002967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

BGM Sicav - FIS S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 140.039.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Pour: BGM SICAV - FIS S.C.A.

Société en commandite par actions

Experta Luxembourg

Société anonyme

Guy Kettmann / Antonio Intini

Référence de publication: 2011007072/16.

(110006601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Aviofin S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 146.793.

Les comptes annuels au 20 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011002945/10.

(110002636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

B&B Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 125.899.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011002949/9.

(110002968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

B.M.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1530 Luxembourg, 39, rue Anatole France.

R.C.S. Luxembourg B 83.131.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 janvier 2011.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011002947/14.

(110002485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Bad Schonborn Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 129.973.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Référence de publication: 2011002951/11.

(110002517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Bertelsmann Capital Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R.C.S. Luxembourg B 128.114.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Référence de publication: 2011002952/10.

(110002727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Bremerhaven Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 129.972.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Référence de publication: 2011002955/11.

(110002518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

BIGF, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 13-15, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 95.780.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2011.
Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2011002975/14.

(110003078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Balmoral Land Luxembourg Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 139.210.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 5 janvier 2011.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2011002962/11.

(110002744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Euro-Energies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 61.663.

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 27/12/2010.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2011003078/13.

(110002913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Terra Venture Partners S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 128.330.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TERRA VENTURE PARTNERS S.C.A., SICAR

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011003441/13.

(110002941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Barreras Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 141.076.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011002964/9.

(110002969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Batise Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 8.205.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011002967/10.

(110003171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Bibas S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.
R.C.S. Luxembourg B 82.587.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011002973/9.

(110002972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Holden Recoveries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.000,00.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg B 154.622.

Extrait des décisions des associés prises en date du 23 décembre 2010

Monsieur Marek Domagala, né le 17 avril 1972 à Ostrow Wielkopolski (Pologne), résident professionnellement à 2 rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg et Monsieur Christophe Cahuzac, né le 26 octobre 1972 à Saint-Mard (Belgique), résident professionnellement à 2 rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg ont été nommés gérants de catégorie A avec effet au 23 décembre 2010 pour une durée indéterminée en remplacement de Messieurs Luc Hansen et Guy Hornick, démissionnaires.

Le conseil d'administration se compose désormais de:

Marek Domagala gérant de catégorie A

Christophe Cahuzac gérant de catégorie A

Iain Alexander Kennedy gérant de catégorie B

Pour extrait conforme

Christophe Cahuzac

Gérant

Référence de publication: 2011004638/21.

(110003473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Crown Westfalen Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.112.735,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 141.516.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Richard BREKELMANS

Mandataire

Référence de publication: 2011004713/14.

(110004234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Compagnie Directe Transfrontalière (CDT) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4941 Bascharage, 16, rue des Prés.
R.C.S. Luxembourg B 74.096.

Les comptes annuels au 31.12.2000 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011004723/10.

(110004806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.
